

CONCOURS D'ENTREE A L'ECOLE DE 2016

TROISIEME CONCOURS

5ème épreuve d'admissibilité

Finances publiques

(durée : trois heures – coefficient 3)

Une épreuve de finances publiques consistant en la rédaction de réponses synthétiques à des questions courtes pouvant être accompagnées de textes, graphiques ou tableaux statistiques à expliquer et commenter.

L'épreuve de finances publiques doit être abordée de façon pluridisciplinaire. Si les finances publiques sont fondées sur des règles de droit dont la maîtrise est indispensable à leur compréhension, elles soulèvent également des enjeux politiques, économiques et administratifs que les candidats doivent être en mesure de mettre en évidence. Cette approche recouvre une dimension pratique : les candidats doivent ainsi témoigner de leur capacité à comprendre et à analyser des documents budgétaires et financiers simples.

Le candidat doit connaître les principaux ordres de grandeur relatifs aux finances publiques et prendre en compte l'interaction des finances publiques avec l'économie et les principaux instruments de politique économique. Le candidat peut faire référence à des comparaisons internationales (notamment Etats-Unis, Royaume-Uni et Allemagne) ou à des exemples historiques pour étayer son propos.

Outre l'exposé des connaissances, la formulation d'un diagnostic clair et synthétique et, le cas échéant, de quelques orientations argumentées de politiques publiques sera valorisée.

Chacune des trois à cinq questions posées peut être accompagnée d'un ou de plusieurs textes, graphiques ou tableaux statistiques à expliquer et à commenter. Un même document peut servir de support à plusieurs questions. Le dossier documentaire pour l'ensemble des questions ne peut excéder cinq pages au total.

SUJET

Question n° 1 : Quels leviers fiscaux au service de la croissance ? (7 points)

Question n° 2 : La contribution des opérateurs de l'État à l'effort de réduction des déficits publics. (6 points)

En vous appuyant notamment sur les documents 1 et 2

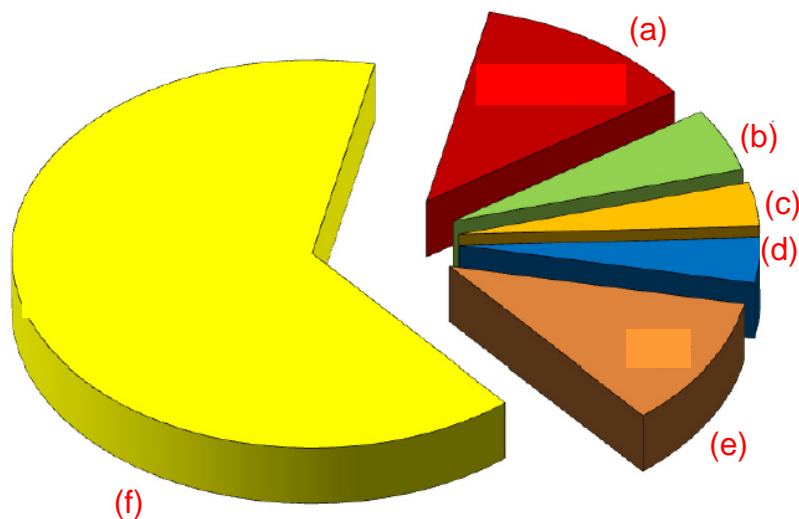
Question n° 3 : La gestion par l'État de ses participations financières dans les entreprises est-elle efficace, y compris en matière de politiques publiques ? (7 points)

En vous appuyant notamment sur le document 3

	Documents joints	Pages
1.	Extrait du jaune budgétaire consacré aux opérateurs (document budgétaire annexé au PLF 2015) : Graphique 1 : Répartition des emplois sous plafond en 2015 (en ETPT)	1
2.	Extraits du jaune budgétaire consacré aux opérateurs (document budgétaire annexé au PLF 2015) : Graphique 2 : Plafond des autorisations d'emplois des opérateurs de l'État Graphique 3 : Financements de l'État alloués aux opérateurs sur la période 2014-2015 à périmètre constant	2
3.	La gestion par l'État de ses participations financières dans les entreprises en matière de politiques publiques.	3

Extrait du jaune budgétaire consacré aux opérateurs (document budgétaire annexé au PLF 2015) :

Graphique 1 : Répartition des emplois sous plafond en 2015 (en ETPT)



- (a) Travail et emploi : 12 %
- (b) Ecologie, développement et aménagement durables : 5 %
- (c) Culture : 4 %
- (d) Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales : 4%
- (e) Autres : 11 %
- (f) Recherche et enseignement supérieur : 64 %

Extraits du jaune budgétaire consacré aux opérateurs (document budgétaire annexé au PLF 2015) :

Graphique 2 : Plafond des autorisations d'emplois des opérateurs de l'État

en ETPT	LFI 2014	PLF 2015	ETPT Solde des transferts T2/T3	ETPT Solde des transferts internes	ETPT Solde des mesures de périmètre	ETPT Corrections techniques	ETPT Abattements techniques	ETPT Ajustement technique du plafond d'emplois	PLF 2015 retraité des mesures de périmètre	Variation LFI 2014-PLF 2015 retraité	
										en ETP	en %
Créations répondant à la priorité gouvernementale en faveur de l'enseignement supérieur	142 490	143 578	88						143 490	1 000	0,7%
Evolution des emplois - autres opérateurs	249 649	254 086	801	0	130	4 794	-404	44	248 721	-928	-0,4%
Total opérateurs de l'Etat	392 139	397 664	889	0	130	4 794	-404	44	392 211	72	0,0%

Source : PAP 2015

Entre la loi de finances pour 2014 (correspondant à 392 139 ETPT) et le projet de loi de finances pour 2015 (397 664 ETPT), l'évolution du total des autorisations d'emplois des opérateurs s'élève à + 5 525 ETPT.

Cette évolution tient compte de corrections, abattements et ajustements techniques à hauteur de + 4 434 ETPT, dont + 4 530 ETPT correspondant à des postes précédemment non décomptés dans le plafond d'emplois du CEA.

Elle tient compte également de mesures de transferts et de périmètre à hauteur de + 1 019 ETPT, dont + 1 546 ETPT au titre du transfert des élèves vers l'opérateur École Polytechnique, et - 677 au titre du transfert sur le plafond ministériel du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche de personnels enseignants sur postes adaptés de longue durée, en provenance du Centre national d'enseignement à distance.

Graphique 3 : Financements de l'État alloués aux opérateurs sur la période 2014-2015 à périmètre constant

Le tableau suivant présente l'évolution entre LFI 2014 et PLF 2015 des financements dédiés aux opérateurs à périmètre constant.

en millions d'euros	LFI 2014		PLF 2015 à périmètre constant (1)	
	AE	CP	AE	CP
Subventions pour charges de service public (cat. 32)	26 598	26 598	26 631	26 631
Dotations en fonds propres (cat. 72)	561	686	624	653
<i>Sous total (cat.32 ; cat.72)</i>	<i>27 159</i>	<i>27 285</i>	<i>27 255</i>	<i>27 284</i>
Recettes fiscales affectées *	8 318	8 318	8 319	8 319
Transferts (titre 6)	15 282	14 330	14 532	14 135
TOTAL	50 759	49 933	50 106	49 738

Source : PAP 2015

(1) PLF 2015 retraité du solde des entrées et sorties d'opérateurs entre 2014 et 2015 et des transferts T2/T3

* Pour les recettes fiscales affectées, la colonne "LFI 2014" correspond PLF 2014

La gestion par l'État de ses participations financières dans les entreprises en matière de politiques publiques.

Liste des principales participations de l'État au 31 mars 2016 :

	Valeur de la participation cotée de l'État au 31 mars 2016 (en milliards d'euros)	Part de la participation de l'État dans la capitalisation boursière de l'entreprise (en %)
EDF	17,3	84,94
ADP	5,3	50,63
ENGIE	11,3	32,76
Areva	0,4	28,83
Thales	3,9	26,36
Renault	5	19,74
Air France KLM	0,4	17,58
Safran	3,7	15,39
PSA	1,7	13,68
Orange	5,7	13,45
Airbus	5,2	10,94
Autres	0,3	(- de 10 %)

Les participations directes de l'État ont perdu globalement 28,4 % de leur valeur depuis un an (sans correction de périmètre).

Valeur des participations cotée de l'État au 31 mars 2015	84,1 milliards d'euros
Valeur des participations cotée de l'État au 31 mars 2016	60,2 milliards d'euros
Perte de la valeur de ces participations depuis une année	- 23,9 milliards d'euros